

État des lieux de la nouvelle loi sur les douanes au Parlement

Participation à la loi sur les douanes

La nouvelle réglementation douanière revêt une importance capitale pour les chargeurs suisses. Ainsi, le SSC prend-il part aux votes de la Commission de l'économie et des redevances CER afin de défendre la vision des importateurs et exportateurs suisses. En 2023, le règlement d'exécution de la LDD sera en outre débattu, avec le soutien du SSC.

Les deux chambres du Parlement suisse sont désormais saisies du projet. Le Conseil national a été chargé, en tant que première chambre, d'examiner la nouvelle loi sur les douanes (LE-OFDF) et la Commission de l'économie et des redevances (CER) est aux manettes.

Le 24 octobre 2022, le SSC était invité, parmi d'autres organes économiques, à prendre part à une consultation lors de la séance de la commission à Berne. L'occasion pour notre directeur de présenter à la CER le point de vue des importateurs et exportateurs suisses, et d'expliquer les principales revendications que nous portons à la nouvelle loi sur les douanes. Les questions des conseillers nationaux ont ainsi pu être traitées directement à l'issue de la consultation.



Le Conseiller national **Fabio Regazzi**, président du SSC et de l'USAM, participe aux débats au Parlement.

concernant la nouvelle loi sont tout aussi importantes. Ici aussi, le SSC collaborera en qualité de représentant du secteur économique. Au total, six ordonnances sont prévues par l'OFDF qui seront débattues dans le cadre de différentes consultations.

Dans une première phase, le «règlement-cadre» relatif à la LE-OFDF et «l'ordonnance d'exécution» relative à la LDD seront soumis à consultation au deuxième semestre 2023. Le SSC sera largement impliqué au sein de la Commission du commerce extérieur et douane et soumettra les prises de position pertinentes. Il ne faut pas sous-estimer ces travaux, car c'est grâce à nos expertes et experts en matière de douanes issus de nos entreprises membres que nous pouvons assurer l'influence du secteur économique.

La bonne direction

Heureusement, la CER-N s'est prononcée, le 14.11.2022, sur l'entrée en matière du projet. Les délibérations détaillées concernant la nouvelle loi sur les douanes pourront ainsi se tenir au printemps 2023.

C'est un point important car cela permettra au SSC, par l'intermédiaire de son président et membre de la CER Fabio Regazzi, d'introduire les principaux ajustements aux délibérations à travers des propositions. Cela nous garantit la réelle prise en compte de nos idées dans la simplification de la loi sur les douanes. Si la commission décide de clore la consultation au printemps 2023, on peut espérer l'inscrire à l'agenda d'une session ultérieure du Conseil national. Après quoi le projet de loi sera soumis au Conseil des États. Dans ce contexte, les ordonnances qui doivent encore être élaborées



Le débat parlementaire sur la nouvelle loi sur les douanes (LE-OFDF) débute au Conseil national.

Le point sur l'avancement de DaziT et l'introduction de Passar 1.0

Feuille de route définie

Pendant longtemps, la mise en œuvre des étapes de la modernisation des douanes suisses telle que prévue était incertaine, notamment en raison des réglementations en vigueur dans toute l'Europe. À présent, les différentes étapes ont été définies jusqu'au milieu de 2024.

Lors de la dernière réunion du groupe de contact des externes le 28.11.2022, le calendrier de l'introduction du nouveau système Passar 1.0 a été évoqué. Les délais communiqués sont toujours d'actualité et ne seront pas repoussés, en dépit du

non-respect des délais pour le passage à la phase 5 du système NCTS par un petit nombre d'États membres de l'Union européenne.

Les jalons suivants sont ainsi définis pour la Suisse:

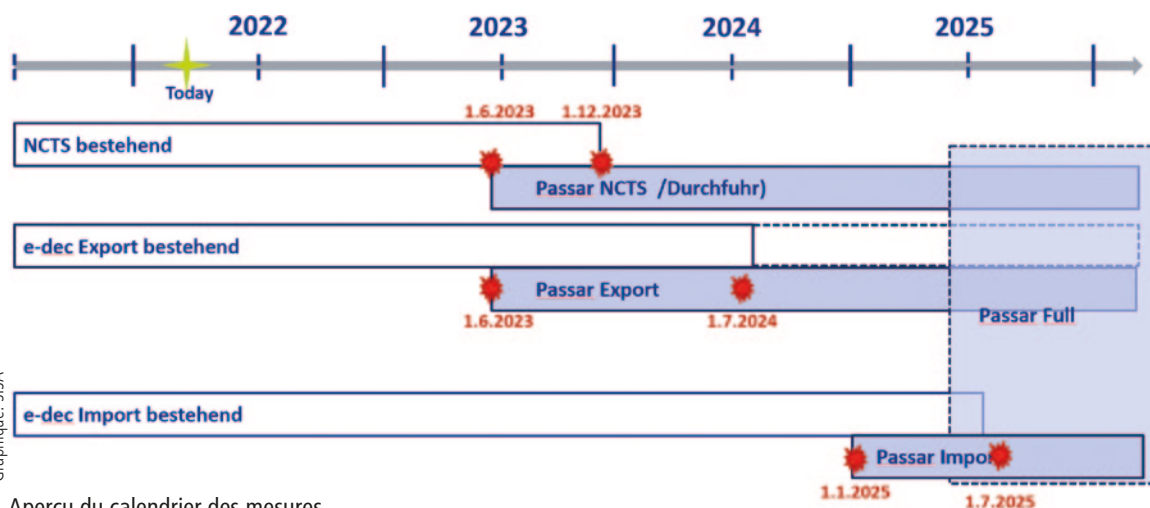
1.6.2023 Introduction Passar 1.0
Introduction de Passar 1.0, début de l'exploitation parallèle transit et exportation.

1.10.2023 Tous les destinataires agréés (Da) sont prêts à recevoir les déclarations de transit de Passar (phase 5).

31.10.2023 Dernière déclaration de marchandises transit et exportation dans le NCTS (phase 4).

1.12.2023 Transit uniquement avec Passar.

Désactivation de l'ancien système NCTS



Graphique: SISA

Aperçu du calendrier des mesures.

Swiss Shippers' Forum 2023 à Interlaken

Le programme du prochain Swiss Shippers' Forum à Interlaken est en préparation. Du jeudi 27 avril au vendredi 28 avril 2023, nous tiendrons à nouveau notre forum dans le cadre habituel de l'hôtel Viktoria Jungfrau. Des personnalités de haut vol issues des sphères économique et politique nous ont confirmé leur présence pour des exposés et des discussions de groupe passionnants. Voici un aperçu des principaux thèmes abordés:

- Pénurie de main d'œuvre qualifiée – Comment conserver son attractivité en tant qu'entreprise?
- Initiative «Go Green» en collaboration avec l'ASTAG

- Hydrogène – clé de la transition énergétique?
- Cargo Sous Terrain – état actuel
- Nouvelle formation sur les matières dangereuses dans le fret aérien

Pour clore notre événement nous avons pu obtenir la participation du chef de la Base logistique de l'armée suisse, le divisionnaire Rolf A. Siegenhalter, comme conférencier. Il fournira des éclaircissements passionnants sur la logistique et les défis actuels de l'armée.

Réservez cette date dans vos agendas! Nous nous réjouissons à la perspective d'une fabuleuse édition du Swiss Shippers' Forum 2023 à Interlaken.

1.7.2022 Exportation exclusivement avec Passar

Désactivation de l'ancien programme d'exportation e-dec.

Les entreprises suisses actives dans l'import-export ont la possibilité de se préparer à ces changements. En 2025 se rajouteront les phases ultérieures de la mise en œuvre.

Assemblée générale du SSC 2023

Comme en 2022, l'assemblée générale aura lieu à l'issue de notre Swiss Shippers' Forum à Interlaken. Celle-ci se tiendra donc vendredi, le 28 avril 2023.

www.swiss-shippers.ch

Meilleurs vœux du comité

Nous souhaitons à tous une période de l'Avent contemplative, un joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2023!

Un entretien avec Henrique Schneider, directeur adjoint de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

«Voir les réalités économiques»

En tant que chef de secteur, depuis 2009, pour la politique économique, environnementale et énergétique de l'Union suisse des arts et métiers, et de directeur adjoint de cette organisation, depuis six ans, l'on est bien placé pour prendre le pouls de la situation économique des PME. Christian Doepgen s'est entretenu avec Henrique Schneider de la nouvelle législation douanière et du commerce extérieur.

Vous êtes directeur adjoint de l'USAM et chef de secteur pour la politique économique, environnementale et énergétique depuis 2009. Quel est votre rôle?

Nous sommes la plus importante association faîtière de l'économie suisse, et, à ce titre, l'USAM regroupe environ 99% de toutes les entreprises, soit 600 000 PME. Nous portons leur voix et nous fixons tous les quatre ans des caps politiques dans le cadre de notre démocratie interne à titre d'association, résultant de la consultation des membres. Notre objectif est de donner la cadence et de mettre en œuvre nos préoccupations économiques au moyen de notre propre stratégie.

L'USAM a déposé de nombreuses requêtes concernant la nouvelle réglementation douanière (prise de position du 14 octobre 2022). Quelles sont vos trois priorités absolues?

Nous saluons à présent la numérisation des processus douaniers, qui a longtemps suscité des propos critiques de notre part. Il y a toutefois matière à amélioration et le projet de loi est une pierre brute qui doit être taillée. La mise en place d'un organe consultatif du secteur économique nous paraît pertinente, ainsi que la limitation de la procédure douanière aux biens définis comme devant être dédouanés, la dissociation du décompte de la TVA et la procédure douanière elle-même.

L'économie a son mot à dire à travers l'organe consultatif. Comment évaluez-vous la mise en œuvre?

Nous avons réalisé des expériences positives avec ce type d'organes consultatifs en Suisse, par ex. pour la TVA. Les douanes sont un service vivant et les retours d'information issus de la pratique doivent être réinjectés dans les processus d'administration selon une boucle de rétroaction. Un tiers des membres devrait être issu de l'économie, siéger dans des permanences et élaborer des améliorations. Mais rien n'a encore été décidé. La création du comité consultatif est certes

un premier succès, mais c'est la conception du paquet législatif qui sera décisive.

Quel serait un calendrier réalisable pour la nouvelle législation douanière?

Nous supposons que le processus durera deux ans, une fois que le Parlement aura pris ses décisions et que le délai référendaire sera passé. Si, de notre point de vue, il s'agit d'une loi technique, dans une perspective syndicale, par ex., une réorganisation des douanes pourrait éveiller des craintes chez les employés du secteur s'estimant moins bien lotis. Les cantons dont la délimitation par rapport à la confédération est encore floue pourraient se sentir restreints dans leur souveraineté policière.

L'USAM se pose en faveur d'un accès libre au marché pour les entreprises suisses en matière de politique économique extérieure. Pensez-vous que la Suisse s'implique assez dans la négociation de nouveaux accords commerciaux?

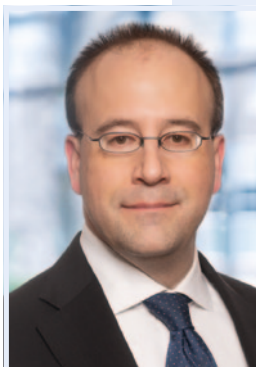
La diplomatie suisse est engagée dans le commerce extérieur. Le SECO a lancé un signal positif avec l'accord passé avec la Grande-Bretagne. Le réseau suisse est plus étendu que dans d'autres pays car nous souhaitons faire partie de la chaîne de valeur mondiale. Cependant l'expression «Il faut être deux pour danser le tango» est toujours de mise, comme pour le cas de l'Inde ou des États-Unis qui n'accordent actuellement pas la priorité au libre-échange. Des progrès satisfaisants ont toutefois été réalisés avec le Mercosur où se trouvent d'importants marchés pour les entrepreneurs suisses. Des améliorations peuvent être apportées aux accords commerciaux existants dont certains sont conçus pour un développement dynamique, par ex. dans le cas du Japon ou de la Chine.

Notre interlocuteur

Henrique Schneider est directeur adjoint de l'USAM, l'organisation faîtière des petites et moyennes entreprises en Suisse. L'économiste est aussi membre de divers conseils d'administration et comités en Suisse et dans l'environnement des Nations unies.

www.sgv-usam.ch

Photo: USAM



Henrique Schneider,
directeur adjoint de l'USAM

L'USAM salue l'accès au marché intérieur de l'UE lorsqu'il sert la compétitivité de l'économie suisse. Pensez-vous qu'une pause ou une nouvelle approche soit nécessaire dans les négociations?

L'UE non plus ne préconise pas un libre-échange sans restriction. Tandis que des progrès ont été réalisés sur le marché intérieur on se referme à certains marchés tiers. En comparaison globale, l'UE régule intensément en matière de commerce extérieur, le Green Deal apporte de nouvelles contraintes. Nous n'avons aucun problème à nous soumettre aux règles du marché intérieur de l'UE. Mais vis-à-vis des marchés tiers, nous aspirons à un maximum de libre-échange avec le plus grand nombre possible de partenaires. La Suisse est sûrement prête à payer le prix de l'intégration économique à l'UE, mais le fédéralisme et la démocratie directe ne seront pas mis en jeu. Ils pourraient être indirectement menacés par ex. par la Cour de justice de l'UE. Le Conseil fédéral doit donner le cap des négociations, pas le Parlement.

Les intérêts des PME sont-ils assez pris en compte sur le plan politique?

La réalité économique quotidienne des entrepreneurs et collaborateurs se vit dans les PME qui représentent deux tiers des emplois et places de formation en Suisse. Elle est trop peu prise en compte d'un point de vue politique, on s'oriente souvent sur la base de cas atypiques.